MAIRIE de GROISY

HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2025

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H38 pour le vote de la question n° 12 - délibération n°2025-021) - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE Philippe MANDEREAU - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Fabienne ALTER - Nathalie BOCQUET – Nathalie CHAPPET (jusqu'à 20H38, heure de son arrivée) - Amélie CONTAT-FONTAINE - Christelle MICHELIN - David VERNEY

Etaient absents : Stephen MARTRES - Camille REMILLON

Pouvoirs : 6
Fabienne ALTER a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Anaïs DURET (jusqu'à 20H38, heure de son arrivée)
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Brian SINICKI
Christelle MICHELIN a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
David VERNEY a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christophe SIBILLE

DEL N° 2025-020 – FINANCES - INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-065 DU 12 OCTOBRE 2020 : APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2123-20 et suivants fixant les indemnités des Maires et des Adjoints,
Vu la délibération 2020-065 du 12 octobre 2020 portant indemnités de fonction des Adjoints,
Vu le décret 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,
Vu la délibération 2025-002 du 24 février 2025 portant modification du nombre d'Adjoints au Maire et création d'un 7ème poste,

Considérant la nécessité d'actualiser les indemnités de fonction,

Considérant que le montant des indemnités de fonction est fixé en % du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon la nature du mandat et de la population de la collectivité,

Considérant que la population totale de la Commune de Groisy au 1er janvier 2025 est de 4 225 habitants, la valeur maximale pour un adjoint est la suivante : 22 % de l'indice terminal de la Fonction Publique,

Les indemnités se présentent comme suit :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES AUX ADJOINTS
Annexe à la délibération n°2025-020 du 14 avril 2025

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
1er Adjoint	22%	904.31 €
2ème Adjoint	22%	904.31 €
3ème Adjoint	22%	904.31 €
4ème Adjoint	22%	904.31 €
5ème Adjoint	22%	904.31 €
6ème Adjoint	22%	904.31 €
7ème Adjoint	22%	904.31 €

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire,

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les indemnités de fonctions des Adjoints, comme précité,
- **DIT** que les crédits afférents sont prévus au Budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement, à faire le nécessaire.

Le Secrétaire de séance,
Christophe SIBILLE

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

MAIRIE DE GROISY 74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 16/4/2025
Publié le : 16/4/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET

MAIRIE DE GROISY 74 (Haute-Savoie)